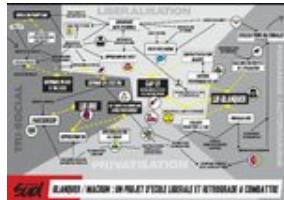


Le projet de loi Blanquer devant l'Assemblée : SUD éducation dénonce un projet autoritaire et rétrograde

ARCHIVE

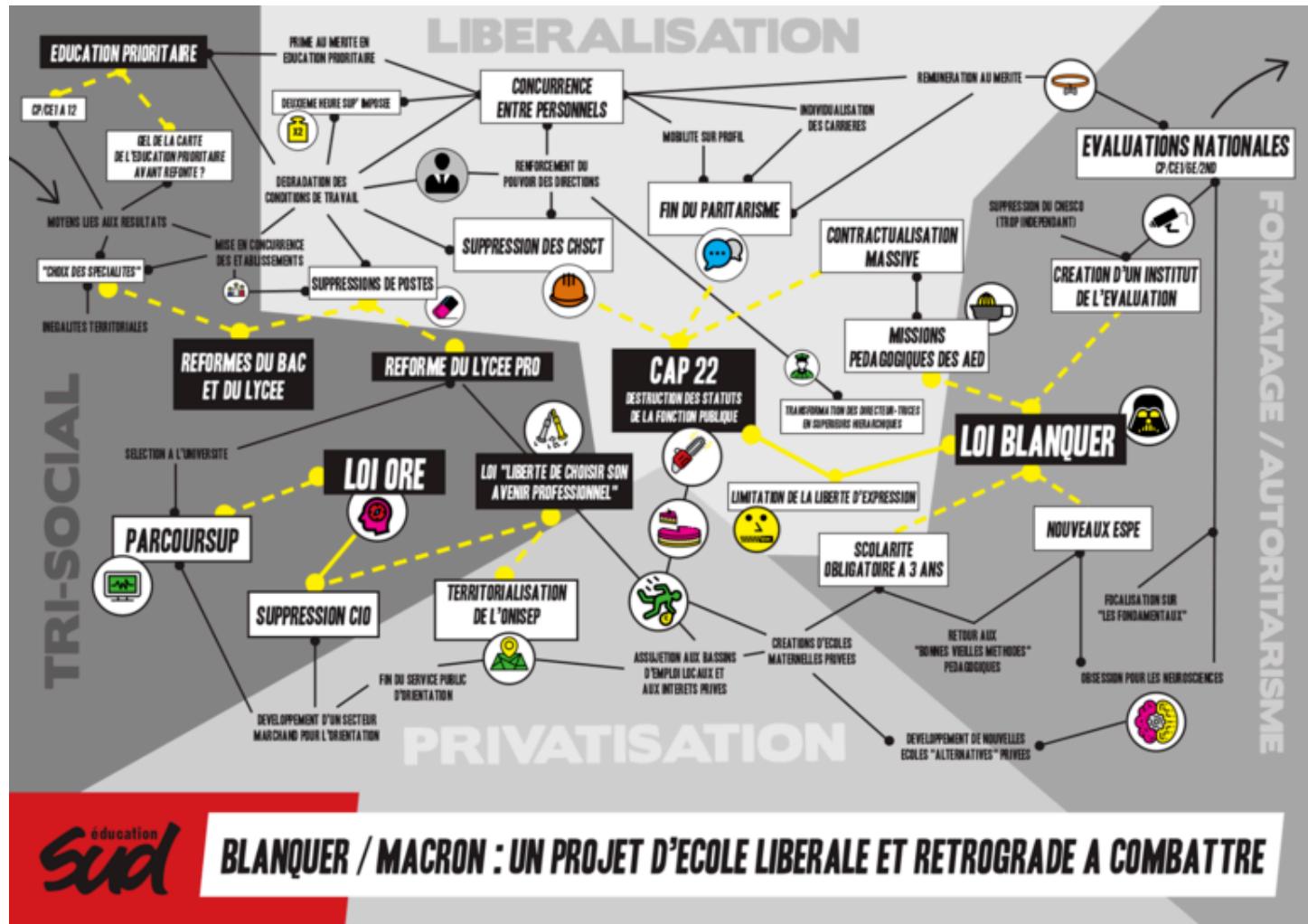
jeudi 14 mars 2019
par [GA \[spip.php?author1\]](#)
popularité : 0%



Depuis les premières annonces, SUD éducation a formulé ses inquiétudes quant aux conséquences du projet de loi Blanquer pour les personnels et le service public d'éducation. SUD éducation a voté contre ce texte en Conseil supérieur de l'éducation, refusant également de jouer aux jeux nuisibles des amendements : le projet de loi n'est pas amendable. Il est à rejeter dans son intégralité.

Cet article sera mis à jour régulièrement.

Le projet de loi Blanquer s'inscrit dans un processus global de destruction du service public d'éducation



Un débat parlementaire délétère

À l'heure où le débat parlementaire sur la loi Blanquer n'est pas achevé, SUD éducation exprime son dégoût et sa grande inquiétude quant à la surenchère nauséabonde et réactionnaire à l'œuvre à l'Assemblée nationale.

Au-delà des divers aspects libéraux et autoritaires de cette loi, la fédération SUD éducation est scandalisée par l'avalanche d'amendements sexistes, racistes, LGBTIphobes et nationalistes débattus et parfois adoptés qui en accentuent encore davantage les aspects déjà fortement réactionnaires :

les drapeaux imposés dans chaque salle de classe. Un amendement a été adopté lundi 11 février obligeant d'avoir des drapeaux français et européen dans chaque salle de classe. SUD éducation a dénoncé immédiatement cette surenchère nationaliste et démagogique, qui a reçu l'assentiment de Blanquer.

l'uniforme pour les élèves et les professeur-e-s ? Une dizaine d'amendements ont porté sur le port de l'uniforme par les élèves. Blanquer a réaffirmé ce que l'on savait déjà : "j'ai vu les bienfaits de l'uniforme. Je continue à l'encourager". Rappelons que SUD éducation a dénoncé toutes les expérimentations auxquelles fait référence Blanquer, à commencer par l'uniforme imposé à Provins. Allant toujours plus loin dans le ridicule, un amendement vise également à imposer aux enseignant-e-s une "tenue conforme à l'autorité que doit inspirer un enseignant".

le débat sur l'interdiction des mères voilées lors des sorties scolaires de retour. SUD éducation avait dénoncé dès 2011 la circulaire Châtel, censurée par le Conseil d'État dès 2013, comme instrumentalisation raciste et xénophobe de la laïcité. Un amendement déposé la remet sur la table. Blanquer répond, s'opposant aux décisions de justice et à la loi : "Je me suis déjà prononcé, j'ai recommandé aux directeurs d'école de ne pas avoir de signes ostentatoires lors des sorties scolaires."

I l'obligation pour les maires de scolariser les enfants migrant-e-s évacuée. Un amendement adopté donne le pouvoir aux DASEN d'imposer aux maires la scolarisation des enfants ne réglera pas les problèmes, comme si l'Éducation nationale était par essence moins raciste que certain-e-s maires : l'exemple récent de Chilly-Mazarin nous montre le contraire.

une surenchère d'amendements sexistes et LGBTQIphobes : divers amendements ont été déposés proposant notamment de supprimer l'enseignement de l'égalité femme-homme ou même l'éducation à la sexualité. Alors que ces questions sont très insuffisamment prises en charge par l'institution et les programmes, les maigres acquis en la matière sont plus que jamais menacés.

Un projet autoritaire, libéral et réactionnaire

Article 1 : tentative de museler les personnels

L'article 1 du projet de loi est une tentative de museler les personnels pour s'attaquer à leur liberté d'expression. Le Conseil d'État a indiqué que cette mesure est probablement anticonstitutionnelle.

SUD éducation invite les personnels à ne pas se laisser intimider et à faire un usage le plus large possible de leur liberté d'expression.

Scolarisation obligatoire à 3 ans : un alibi pour financer le privé

La scolarisation obligatoire à 3 ans prévue par l'articles 3 n'est pas une mesure progressiste. En effet, plus de 98% des enfants de cette tranche d'âge sont déjà scolarisé-e-s.

L'article 4 de la loi prévoit le financement des écoles maternelles privées dès 3 ans. Ces deux articles constituent donc un cadeau de plusieurs dizaines de millions d'euros fait au secteur privé.

Dans la même idée, le projet de loi institue des établissements publics locaux d'enseignement international, qui pourront bénéficier de subsides privés.

SUD éducation dénonce l'organisation de cette intrusion du privé dans le service public d'éducation, et revendique une école laïque, gratuite, publique, pour toutes et tous.

Dans la continuité de la réforme territoriale : poursuite des fermetures d'écoles

Un amendement adopté prévoit désormais (article 6 quater) la création « d'établissements publics des savoirs fondamentaux ». Les collectivités territoriales auront désormais la possibilité de regrouper les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans « le même bassin de vie ». Après les regroupements d'écoles, il s'agit d'une étape de plus vers la fermeture des écoles rurales. Ce projet est en cohérence avec le projet de réforme des directions d'écoles. Les enseignant-e-s des écoles seraient placé-e-s sous l'autorité hiérarchique de la direction du collège.

Assistant-e-s d'éducation : bas salaire et casse des statuts

L'article 14 du projet de loi prévoit que les assistant-e-s d'éducation qui préparent les concours de l'enseignement pourront se voir confier des tâches d'enseignement. SUD éducation refuse catégoriquement cette évolution, pour plusieurs raisons : elle conduit à un renforcement de la précarisation de l'éducation nationale, avec la création d'un sous-statut de professeur-e ; elle s'inscrit dans un projet de casse du concours et du statut, avec la mise en œuvre d'une formation destinée à déboucher sur un recrutement direct par les chef-fe-s d'établissement ; elle décline une forme inédite d'austérité budgétaire, avec une rémunération de l'heure de cours scandaleusement basse.

Cet article s'articule avec les annonces du gouvernement le 11 février dernier sur l'école inclusive qui confirment les inquiétudes de SUD éducation. Il s'agissait de la restitution de travaux d'« experts » sans que la parole des personnels ne soit entendue à un quelconque moment.

Derrière un discours qui se prétend au service des élèves, ces mesures constituent des régressions importantes tant pour les personnels que les usager-e-s.

Reprise en main autoritaire de la formation

Parallèlement, la loi prévoit la reprise en main par le ministère de la formation des enseignant-e-s avec l'établissement d'instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ). Ces « instituts » dont les directeurs et directrices ne seront plus désigné-e-s par les enseignant-e-s mais par l'autorité réctorale traduit le tropisme autoritaire de cette réforme et la volonté d'imposer les dogmes ministériels en matière pédagogique dès la formation.

SUD éducation revendique au contraire la titularisation immédiate de tous les personnels, et un recrutement sur concours avec une entrée progressive dans le métier avec le statut de fonctionnaire. Dans ce cadre, SUD éducation revendique une formation initiale et continue de qualité des enseignant-e-s, respectueuse de la liberté pédagogique et s'appuyant sur les échanges entre pairs.

Modification des CDEN et CAEN : pour ne plus rendre de compte aux personnels et usager-e-re

L'article 18 de ce projet de loi permet au gouvernement de légiférer par ordonnances sur les Conseils académiques et départementaux de l'Éducation nationale. C'est dans ces conseils que l'administration est obligée d'informer personnels et associations de parents d'élèves des projets concernant la carte scolaire. Il est vraisemblable qu'une modification par voie d'ordonnance modifiera largement la composition et les

attributions de ces instances de manière à enlever une épine dans le pied des DASEN et des rectorats.

En somme, ce projet de loi est d'une grande cohérence. Il articule l'autoritarisme du gouvernement et du ministre de l'Éducation nationale avec leur dogme libéral. À l'opposé de ces réformes délétères du système éducatif, SUD éducation revendique une école laïque, égalitaire et émancipatrice pour toutes et tous, ce qui suppose avant tout un plan massif d'investissement pour l'école et les recrutements à hauteur des besoins.